



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## établissements

Question écrite n° 54286

### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, au sujet du nombre des agressions contre le personnel pénitentiaire pour l'année 1999. En effet, on constate depuis 1997 une sérieuse augmentation du nombre des agressions à l'encontre du personnel des établissements pénitentiaires. Ainsi, entre 1997 et 1999, le nombre des agressions est passé de 215 à 318 par an. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures qui ont été prises par le Gouvernement pour lutter contre le développement des agressions des surveillants des établissements pénitentiaires.

### Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire l'intérêt qu'elle porte aux conditions de vie et de travail des personnels pénitentiaires victimes d'agressions. La mission des personnels pénitentiaires, trop souvent méconnue, est essentielle à la République. Elle est partie intégrante de la justice, dont elle assure l'exécution des décisions et contribue à garantir le droit à la sécurité des citoyens. Cette mission, menée à bien dans des conditions de travail souvent ingrates et difficiles, expose les personnels pénitentiaires à de multiples agressions tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements. Conscient des agressions auxquelles sont trop souvent confrontés les personnels pénitentiaires, le Gouvernement, qui se tient aux côtés des victimes de ces actes intolérables et inacceptables, place l'administration pénitentiaire au coeur de ses préoccupations. Aussi, il a récemment été décidé de renforcer l'autorité des personnels pénitentiaires victimes de crimes et délits du fait de leurs fonctions d'améliorer leur protection juridique et l'aide aux agents victimes de violences graves. C'est à ce titre que la mise en place d'un dispositif de protection juridique des personnels victimes d'agression, notamment par la création dans chaque direction régionale d'une cellule juridique et l'élaboration d'instructions relatives au suivi tant juridique que psychologique des personnels concernés, est en cours d'élaboration. Par ailleurs, le Premier ministre a rappelé que la situation des prisons françaises justifie un débat national, que permettra la discussion du projet de loi d'orientation pénitentiaire. Ce projet comprendra en particulier des dispositions relatives aux missions des personnels pénitentiaires, dont les métiers méritent une reconnaissance particulière, à l'organisation de leur travail et à leur formation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54286

**Rubrique :** Système pénitentiaire

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 27 novembre 2000, page 6706

**Réponse publiée le** : 5 mars 2001, page 1433